

NOTE AUX PARENTS : MÉMENTO 2025-2026

Écoles de Lamotte-Warfusée

Services périscolaires et restaurant scolaire

1. Écoles de Lamotte-Warfusée :

Lieu :

École de Lamotte-Warfusée - 27 rt Nationale



Horaires :

	ECOLE DE LAMOTTE
Matin :	9 h à 12 h
Temps du midi :	12 h à 13 h 45
Après-midi :	13 h 45 à 16 h 45

Contact : Mme LICETTE, Directrice des écoles - Téléphone : 09 87 88 20 26

2. Service périscolaire et Cantine :

a) Fonctionnement :

La Commune propose un service d'accueil le matin et le soir. Pour le temps du midi, un service de restauration scolaire est mis en place.

Lieu : Rte Nationale - Salle d'accueil périscolaire

le Santerre Téléphone : 07.57.42.05.71



HORAIRES	HEURE DEBUT	HEURE DE FIN
Accueil du matin :	7 h 30	9 h 00
Accueil du soir :	16 h 45	18 h 30
Restaurant scolaire :	11 h 45	14 h 00

TARIFS	Quotient < 600 €	Quotient entre 601 et 1000 €	Quotient ≥ 1 001 €
Accueil du matin :	2, 00 €	2, 25 €	2, 50 €
Accueil du soir :	2, 00 €	2, 25 €	2, 50 €
Tarif journée :	3, 00 €	3, 50 €	4, 00 €
Restaurant scolaire (repas + animation) :	TARIF UNIQUE 5,70 €		

b) Inscriptions :

- Accès aux services : **Un dossier unique** (1^{ère} inscription) par enfant (même s'il vient à titre occasionnel) est à compléter et à nous retourner en mairie. Dossier disponible en mairie ou sur le site Internet de la Commune www.lamottewarfusee.fr En cas de renouvellement d'inscription, un formulaire par famille est à compléter.
- Options possibles :
 - Inscription régulière aux services pour toute l'année scolaire (par ex : tous les jours de la semaine, ou tous les lundis uniquement, etc.), à renouveler chaque année,
 - Inscription occasionnelle.
- Modalités :

	Modalités d'inscription
Accueil du matin et du soir :	Inscription en début d'année par le biais du dossier unique. En cas de changement, vous pouvez contacter la mairie : - par mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr
Restaurant scolaire :	Inscription en début d'année par le biais du dossier unique. En cas de besoin ponctuel, la réservation pourra se faire : - par mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr <u>Date limite</u> : les commandes des repas se feront à la semaine. Ainsi, la date limite est fixée au vendredi de la semaine précédente avant 10 h 00. <u>Toute prestation réservée</u> <u>(et non annulée si nécessaire) sera facturée.</u>

c) Facturation / paiement :

- Périodicité : mensuelle (chaque début de mois pour les prestations du mois précédent)
- Modalités de paiement :
 - Par virement via le portail sécurisé www.payfip.gouv.fr »
 - Par chèque directement à la trésorerie de Corbie

Mairie

3 rue Ulphy Cottinet - 80 800 LAMOTTE-WARFUSÉE - Tél. / Fax : 03.22.42.31.50
Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr
Site Internet : www.lamottewarfusee.fr

Permanences téléphoniques : lundi de 14 h à 19 h,
Mercredi de 9 h à 13 h, jeudi de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h et le vendredi 10 h à 13 h
Accueil du public : lundi et jeudi de 14 h à 19 h